

N° D'ORDRE : 2021-26

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 5 Mars 2021

SEANCE DU 12 MARS 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX - Catherine - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIER Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

11 - PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES

B. DECISION 15-2021 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE REPAS AU COLLEGE LOUIS CLEMENT DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire pour les marchés de fourniture de service dont le montant est inférieur à 214 000 € H.T., Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la signature du marché suivant :

- Marché public de fourniture de repas au Collège Louis Clément de Saint-Mandrier-sur-Mer avec le Département du Var.

Montant du repas T.T.C : 7.99 €

Durée du marché : 1 an à compter du 21 février 2021, reconductible trois fois une année.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte de la signature du marché public de fourniture de repas au collège Louis Clément.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la décision municipale 15-2021.

PREND ACTE

- De la présentation de la décision municipale 15-2021 signature du marché public de fourniture de repas au collège Louis Clément de Saint-Mandrier-sur-Mer.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 mars 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT